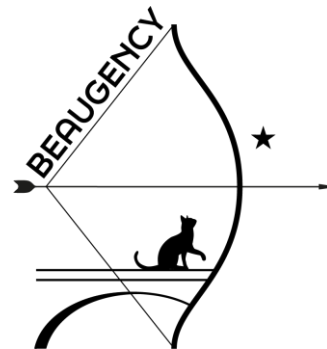


LES ARCHERS DE BEAUGENCY

Club de tir à l'arc

Section de l'Étoile Balgentienne



INFORMATION

Saison 2024 – 2025

SIÈGE DE L'ASSOCIATION

MAIRIE DE BEAUGENCY
LES ARCHERS DE BEAUGENCY
20, rue Change
45190 Beaugency
Mail : archerbeaugency@gmail.com

MEMBRES DU BUREAU

Président : Stéphane MARTIN (06.95.54.70.44)
Trésorier : Patricia MARTIN
Trésorière adjointe : Frédérique ORTUNO
Secrétaire : Sébastien BAUDINET

ENCADREMENT

L'apprentissage et l'encadrement sont réalisés par des bénévoles du club. Les séances durent 1h et elles ont lieu le **mardi** sur **2 créneaux horaires** :

- Groupe 1 : le mardi de 17h30 à 18h30.
- Groupe 2 : le mardi de 18h45 à 19h45.

ENTRAÎNEMENT EN SALLE

La mairie de Beaugency, nous donne accès au Gymnase Salle B du complexe des Hauts de Lutz pour nos entraînements. Les horaires sont les suivantes :

- Le mardi de 17h30 à 20h30 (dernière volée à 20h10).
- Le vendredi de 17h30 à 20h30 (dernière volée à 20h10)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- 20.10.2024 Concours Nature – Chaumont sur Tharonne – FFTA
- 22.11.2024 **Assemblée Générale** de la section tir à l'arc – Beaugency
- 23.11.2024 **Assemblée Générale** de l'Étoile Balgentienne – Beaugency
- 29.03.2025 Concours 3D – Beaugency – FFTA
- 30.03.2025 Concours Nature – Beaugency – FFTA

ADHESION ET LICENCE SPORTIVE

Pour adhérer aux ARCHERS DE BEAUGENCY, il est obligatoire de s'affilier au club et à au moins 1 fédération de tir à l'arc.

L'affiliation au club a un coût de 30€. Ce montant couvre l'usure du matériel de la structure : mur de tir, cibles, mousses de ciblerie, blasons, ... (le matériel d'arc n'est pas inclus dans ce montant)

Les ARCHERS DE BEAUGENCY sont affiliés à 2 fédérations de tir à l'arc :

- **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC, FFTA** (orientation Sport et Compétition)
Plus d'information sur ffta.fr
- **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR LIBRE, FFTL** (orientation loisir)
Plus d'information sur fftl.com

Le coût d'affiliation aux fédérations est fonction de la fédération et de l'âge de l'adhérent.

	Jeune (- de 18 ans)	Adulte
Affiliation FFTA	65 €	85 €
Affiliation FFTL	20 €	36 €
Affiliation FFTA + FFTL	85 €	121 €

LOCATION D'ARC :

Le club propose à la location un arc, 6 flèches et le matériel de base pour la pratique du tir à l'arc. La location d'arc est obligatoire pour les archers ne disposants pas d'un arc pour le tir sportif.

Exemple : les arcs avec le passage de la flèche positionnée au travers de la poignée ne sont pas acceptés

Le coût de la location est de 80,00€. Un chèque de caution (non encaissé) de 200€ sera à fournir en même temps que le règlement de la location.

Ce montant couvre les frais d'entretien de l'arc, de la corde, des flèches ... Il permet également au club d'investir dans du matériel d'arc de remplacement.

Pour rappel :

- l'entretien (maintenance) est effectué par des bénévoles du club.
- il est du devoir de l'archer de signaler tout mauvais fonctionnement ou dommage au matériel
- dans le cas où le matériel serait endommagé volontairement ou par non-respect des consignes ce dernier peut être facturé

DOCUMENTS NECESSAIRE POUR L'ADHESION :

- Une photo d'identité pour les nouveaux inscrits (format papier ou numérique adressé par mail).
- Une autorisation parentale pour les mineurs.
- Une fiche sanitaire de liaison pour les mineurs,
- Certificat d'aptitude physique :
 - o Nouvel adhérent : un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir à l'arc (pour les compétiteurs, un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition).
 - o Renouvellement adhésion : aptitude physique, attestation sur l'honneur